



CONSEIL NATIONAL

Direction de la Formation

Programme National de Formation Continue

NIVEAU 2

Note de programme et fiches pédagogiques par axe

30 heures

VOLUME HORAIRE

6 axes

DE 5 HEURES

17 centres

4 PÔLES RÉGIONAUX

10 oct. 2026

LANCEMENT EFFECTIF

Le programme en un coup d'œil

30

HEURES DE FORMATION

6

AXES DE 5 HEURES

17

CENTRES DE FORMATION

4

PÔLES RÉGIONAUX

Directeur du programme national de formation

M. Tahar Soualmia

Condition d'accès

Être titulaire du Niveau 1

Lancement effectif

10 octobre 2026

Places

Nombre limité par centre

Du socle commun à la mise en œuvre

NIVEAU 1

Le socle

- Normes algériennes d'audit
- Système comptable financier
- Cadre légal de la profession

Établir les principes.

NIVEAU 2

Le jugement professionnel

- Situations à fort jugement
- Concentration du risque d'anomalies
- Dossiers complexes

Mettre en œuvre les principes.

Le Niveau 2 porte l'effort sur les situations où le jugement professionnel est le plus sollicité — de l'évaluation des risques jusqu'à la formation de l'opinion.

Cinq objectifs structurants

- 1 Approfondir la démarche d'audit par les risques et sa traduction dans le programme de travail.
- 2 Sécuriser l'exercice des obligations légales du commissaire aux comptes, notamment en matière de fraude, de conformité et de lutte contre le blanchiment.
- 3 Maîtriser le formalisme des missions particulières et des interventions connexes.
- 4 Relier les traitements comptables complexes du SCF aux diligences d'audit correspondantes.
- 5 Renforcer la qualité du dossier de travail, de la documentation et du rapport.

Un accès conditionné, non une formalité

PUBLIC CONCERNÉ

Les commissaires aux comptes inscrits au tableau.

CONDITION D'ACCÈS

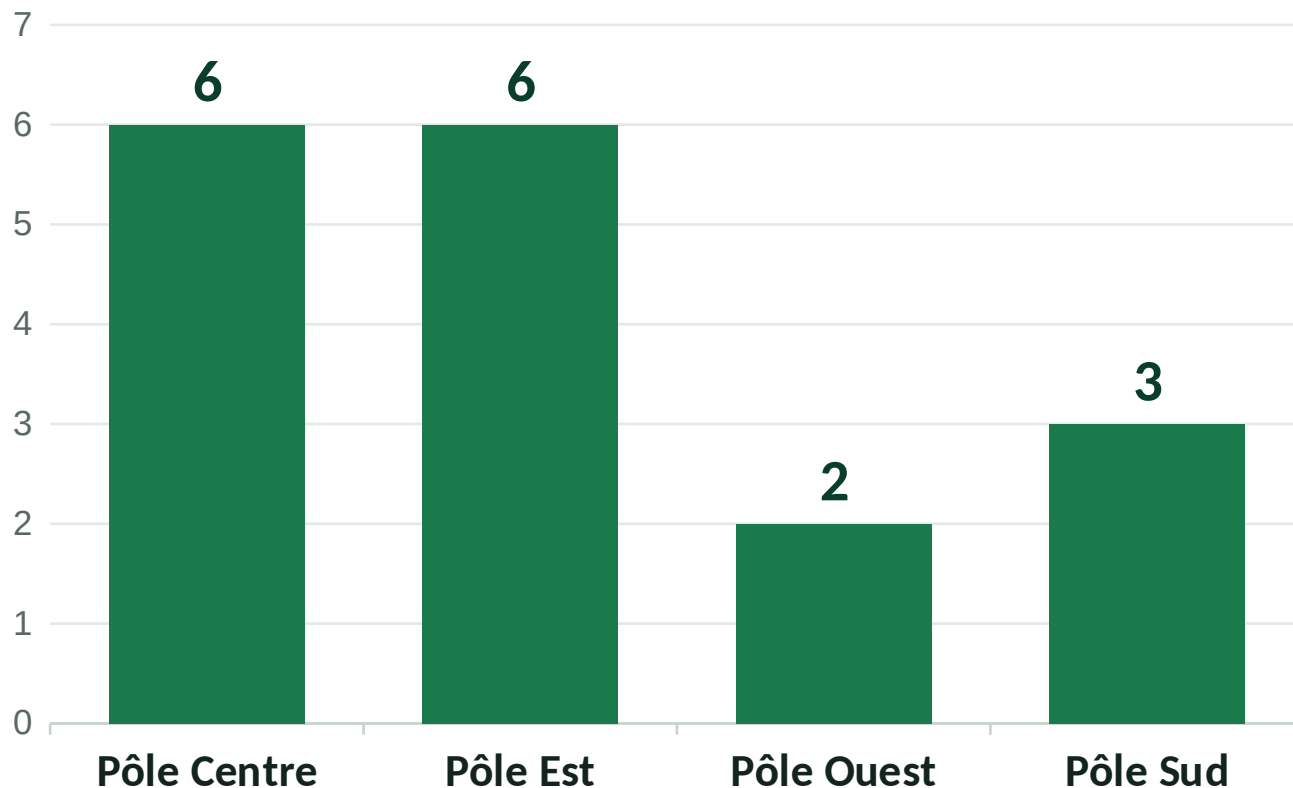
Être titulaire du Niveau 1.

Prérequis pédagogique : les axes du Niveau 2 supposent acquises les notions traitées en Niveau 1.



L'achèvement du Niveau 1 constitue un prérequis pédagogique et non une simple formalité administrative. Le nombre de places est limité par centre, afin de préserver la qualité de l'encadrement et de permettre un travail effectif en sous-groupes, indissociable du format retenu.

Un réseau national de 17 centres



17

centres de formation sur l'ensemble du territoire national

4

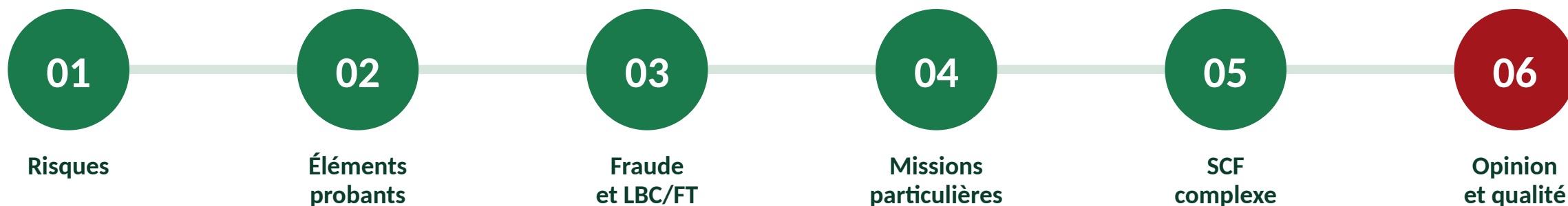
pôles régionaux : Centre, Est, Ouest et Sud

10 oct.

date de lancement effectif du Niveau 2

Un dossier fil rouge, du premier au dernier axe

Une entité fictive unique, dont le dossier est déroulé sur les six axes. Chaque axe enrichit le dossier constitué lors des axes précédents.



CE QUE LE FORMAT APPORTE

- Restituer la continuité réelle d'une mission.
- Garantir l'homogénéité du contenu dans les 17 centres.
- Un dossier de travail complet à l'issue de la formation.

RÉPARTITION INDICATIVE PAR AXE

40 %

apports structurés

40 %

travaux d'application

20 %

restitution et débat

Quatre modalités d'évaluation

1 Évaluation continue

Par axe, à partir des livrables produits sur le dossier fil rouge.

2 Évaluation finale

Situation professionnelle transversale mobilisant plusieurs axes.

3 Attestation de suivi

Délivrée sous condition d'assiduité et de production des livrables attendus.

4 Évaluation du dispositif

Par les participants ; exploitée par la Chambre pour l'ajustement des sessions suivantes.

Six axes, trente heures

1	Approche par les risques : de l'identification à la réponse	5 h 00
2	Éléments probants sur les zones complexes et jugements d'audit	5 h 00
3	Fraude, textes légaux et dispositif de lutte contre le blanchiment	5 h 00
4	Missions particulières et interventions connexes du commissaire aux comptes	5 h 00
5	Difficultés comptables du SCF sous l'angle de l'audit	5 h 00
6	Opinion, dossier de travail et qualité de la mission	5 h 00

TOTAL DU PROGRAMME

30 h 00

PARTIE 2

Fiches pédagogiques par axe

Chaque fiche précise la finalité de l'axe, les objectifs pédagogiques attendus, le découpage horaire par séquence, les références normatives mobilisées et les modalités d'animation.

1

2

3

4

5

6

Approche par les risques : de l'identification à la réponse

01

FINALITÉ

Consolider la maîtrise de la démarche d'audit fondée sur les risques et articuler correctement évaluation des risques, seuils et nature des travaux.

Objectifs pédagogiques — à l'issue de cet axe, le participant est en mesure de :

- 1 Conduire l'évaluation du risque d'anomalies significatives au niveau des états financiers et des assertions.
- 2 Apprécier la conception et la mise en œuvre des contrôles pertinents, y compris dans un environnement informatisé.
- 3 Déterminer et justifier le seuil de signification, le seuil de planification et le seuil des anomalies manifestement insignifiantes.
- 4 Concevoir des réponses d'audit proportionnées aux risques évalués et en assurer la traçabilité au dossier.
- 5 Formaliser la communication des déficiences du contrôle interne aux organes concernés.

Contenu et durée par séquence

Total : 5 h 00

- | | | |
|---|---|--------|
| 1 | Compréhension de l'entité, de son environnement et du contrôle interne (NAA 315 révisée) | 1 h 30 |
| 2 | Environnement informatique de l'entité et risques liés aux systèmes d'information | 1 h 00 |
| 3 | Seuil de signification et seuils opérationnels : détermination, révision, documentation (NAA 320) | 1 h 00 |
| 4 | Conception des réponses aux risques évalués (NAA 330) et communication des déficiences (NAA 265) | 1 h 30 |

RÉFÉRENCES NORMATIVES ET LÉGALES

NAA 200, 300, 315 révisée, 320, 330, 265 — SCF — loi n° 10-01 et textes d'application.

MODALITÉS D'ANIMATION

Exposé structuré (40 %), atelier d'évaluation des risques sur le dossier fil rouge (40 %), restitution et débat (20 %).

Éléments probants sur les zones complexes et jugements d'audit

02

FINALITÉ

Renforcer la capacité à collecter et apprécier des éléments probants sur les postes qui concentrent le jugement et le risque.

Objectifs pédagogiques — à l'issue de cet axe, le participant est en mesure de :

- 1 Apprécier le caractère suffisant et approprié des éléments probants selon la nature de l'assertion couverte.
- 2 Construire, dimensionner et exploiter un sondage d'audit, et extrapoler correctement les anomalies détectées.
- 3 Auditer une estimation comptable en distinguant méthode, hypothèses et données sous-jacentes.
- 4 Traiter les non-réponses et les réponses non concluantes aux demandes de confirmation externe.
- 5 Documenter le raisonnement suivi lorsque l'élément probant repose sur le jugement professionnel.

Contenu et durée par séquence

Total : 5 h 00**1**

Caractère suffisant et approprié des éléments probants ; stocks, litiges et informations sectorielles (NAA 500 et 501)

1 h 15**2**

Sondages en audit : sélection, taille de l'échantillon, extrapolation (NAA 530)

1 h 15**3**

Estimations comptables et justes valeurs : provisions, dépréciations, durées d'utilité (NAA 540)

1 h 30**4**

Confirmations externes : conception, suivi, procédures alternatives (NAA 505)

1 h 00

RÉFÉRENCES NORMATIVES ET LÉGALES

NAA 500, 501, 505, 520, 530, 540 — dispositions du SCF relatives aux provisions et dépréciations.

MODALITÉS D'ANIMATION

Études de cas chiffrées et travaux en sous-groupes ; exploitation des feuilles de travail du dossier fil rouge.

Fraude, textes légaux et dispositif de lutte contre le blanchiment

03

FINALITÉ

Sécuriser l'exercice des obligations légales du commissaire aux comptes en matière de fraude, de conformité et de vigilance.

Objectifs pédagogiques — à l'issue de cet axe, le participant est en mesure de :

- 1 Identifier les facteurs de risque de fraude et conduire la discussion d'équipe requise par les normes.
- 2 Concevoir des réponses au risque de contournement des contrôles par la direction.
- 3 Apprécier l'incidence du non-respect des textes légaux et réglementaires sur les états financiers et sur la mission.
- 4 Mettre en œuvre les obligations de vigilance et de déclaration de soupçon issues du dispositif LBC/FT.
- 5 Déterminer les cas, la forme et les délais de la révélation des faits délictueux.

Contenu et durée par séquence

Total : 5 h 00

1 Risques de fraude : présomption, discussion d'équipe, réponses au contournement des contrôles (NAA 240) **1 h 30**

2 Prise en compte des textes légaux et réglementaires dans l'audit (NAA 250) **1 h 00**

3 Dispositif LBC/FT : obligations de vigilance, déclaration de soupçon, relations avec la CTRF **1 h 30**

4 Révélation des faits délictueux : critères d'appréciation, formalisme, responsabilité du professionnel **1 h 00**

RÉFÉRENCES NORMATIVES ET LÉGALES

NAA 240 et 250 — loi n° 05-01 modifiée et complétée et ses textes d'application — loi n° 10-01 — code de commerce.

MODALITÉS D'ANIMATION

Cas de jurisprudence et situations professionnelles commentées ; élaboration en atelier d'une trame de documentation.

Missions particulières et interventions connexes du commissaire aux comptes

04

FINALITÉ

Maîtriser le cadre et le formalisme des interventions distinctes de la certification des comptes annuels.

Objectifs pédagogiques — à l'issue de cet axe, le participant est en mesure de :

- 1 Délimiter le périmètre des conventions réglementées et rédiger le rapport spécial correspondant.
- 2 Conduire les diligences propres aux opérations sur le capital, aux apports en nature et aux opérations de fusion.
- 3 Apprécier la continuité d'exploitation et déclencher, le cas échéant, la procédure d'alerte.
- 4 Réaliser les vérifications spécifiques et apprécier la concordance des informations données aux associés.

Contenu et durée par séquence

Total : 5 h 00

1 Conventions réglementées : périmètre, procédure, rapport spécial et cas litigieux **1 h 15**

2 Opérations sur le capital, apports en nature, fusions et transformations : diligences et rapports **1 h 30**

3 Continuité d'exploitation (NAA 570) et procédure d'alerte : critères de déclenchement et étapes **1 h 15**

4 Vérifications spécifiques, rapport de gestion et informations à l'assemblée générale **1 h 00**

RÉFÉRENCES NORMATIVES ET LÉGALES

NAA 570, 720 — code de commerce (dispositions relatives aux conventions, au capital et à l'alerte) — loi n° 10-01.

MODALITÉS D'ANIMATION

Travail sur modèles de rapports ; rédaction guidée d'un rapport spécial et d'une lettre d'alerte.

Difficultés comptables du SCF sous l'angle de l'audit

05

FINALITÉ

Relier les traitements comptables complexes aux diligences d'audit et aux risques d'anomalies qu'ils portent.

Objectifs pédagogiques — à l'issue de cet axe, le participant est en mesure de :

- 1 Auditer les instruments financiers, les impôts différés et les contrats de location au regard du SCF.
- 2 Apprécier la reconnaissance du revenu sur les contrats à long terme et les jugements associés.
- 3 Vérifier la détermination du périmètre de consolidation et les retraitements d'homogénéisation.
- 4 Traiter les événements postérieurs à la clôture et leur incidence sur l'opinion.

Contenu et durée par séquence

Total : 5 h 00

1 Instruments financiers, impôts différés et contrats de location : traitement et risques d'audit **1 h 30**

2 Contrats à long terme et reconnaissance du revenu **1 h 00**

3 Comptes consolidés : contrôle, influence notable, périmètre et retraitements **1 h 30**

4 Événements postérieurs à la clôture : période couverte et diligences (NAA 560) **1 h 00**

RÉFÉRENCES NORMATIVES ET LÉGALES

SCF et son arrêté d'application — NAA 540, 560, 600 —
référentiel des comptes consolidés.

MODALITÉS D'ANIMATION

Cas comptables assortis de leur programme de travail ;
comparaison de traitements et discussion des jugements.

Opinion, dossier de travail et qualité de la mission

06

FINALITÉ

Sécuriser la phase de conclusion, la traçabilité des travaux et la conformité du cabinet aux exigences de qualité.

Objectifs pédagogiques — à l'issue de cet axe, le participant est en mesure de :

- 1 Former l'opinion d'audit et sélectionner le type de rapport approprié à la situation rencontrée.
- 2 Rédiger une opinion modifiée et un paragraphe d'observation ou relatif à d'autres points.
- 3 Structurer la communication écrite avec les organes de gouvernance.
- 4 Constituer un dossier de travail satisfaisant aux exigences de documentation et de conservation.
- 5 Situer les obligations de contrôle qualité du cabinet et les conséquences disciplinaires d'une insuffisance.

Contenu et durée par séquence

Total : 5 h 00

- | | | |
|---|--|--------|
| 1 | Formation de l'opinion et structure du rapport d'audit (NAA 700) | 1 h 00 |
| 2 | Opinions modifiées, paragraphes d'observation et autres points (NAA 705 et 706) | 1 h 15 |
| 3 | Communication avec les organes de gouvernance (NAA 260) et documentation de l'audit (NAA 230) | 1 h 15 |
| 4 | Contrôle qualité de la mission et du cabinet (NAA 220), revue par les pairs et responsabilité du professionnel | 1 h 30 |

RÉFÉRENCES NORMATIVES ET LÉGALES

NAA 220, 230, 260, 700, 705, 706 — loi n° 10-01 — règlement intérieur et code de déontologie de la profession.

MODALITÉS D'ANIMATION

Rédaction de rapports à partir de situations types ; revue croisée des dossiers constitués durant les axes 1 à 5.

À L'ISSUE DU PROGRAMME

Un dossier de travail complet, de l'évaluation des risques au rapport.

10 octobre 2026

Lancement effectif du Niveau 2

17 centres

Répartis sur 4 pôles régionaux

Niveau 1 requis

Prérequis pédagogique d'accès



**Chambre Nationale
des Commissaires aux Comptes**

Direction de la Formation — Conseil National